

Dynavie

Contrat d'assurance vie monosupport en euros

Fiche produit - document non contractuel



DYNAVIE

Votre assurance vie monosupport en euros en toute sécurité



Dynavie offre l'accès à un fonds en euros dont la qualité de gestion a été régulièrement récompensée.

Dynavie offre une garantie en capital au moins égale aux cotisations versées nettes de frais de souscription et nettes de frais de gestion.

Dynavie prévoit une protection supplémentaire en cas de décès, sous la forme d'un capital additionnel en plus de la valeur de l'épargne acquise (sous conditions - voir les conditions générales).

POURQUOI SOUSCRIRE DYNAVIE ?

Choisissez la souplesse d'un contrat disponible à tout moment

- Vous effectuez **les versements que vous voulez** quand vous le souhaitez (avec un versement d'entrée minimum de seulement 1 000 euros).
- Vous pouvez **planifier vos cotisations**.
- Vous **disposez librement** de votre épargne en demandant un rachat partiel ou total.
- Vous pouvez **bénéficier d'une avance** en cas de besoin temporaire d'argent.
- Vous pouvez utiliser **votre contrat en garantie d'un emprunt**.

Profitez du cadre successoral et fiscal de l'assurance vie

- Vous bénéficiez du cadre fiscal de l'assurance vie sur les plus-values réalisées.
- Vous choisissez vos bénéficiaires en cas de décès et ainsi leur faites profiter d'une **exonération** totale ou partielle **des droits de succession**.
- Vous avez la possibilité d'ouvrir un Dynavie dans le **cadre d'une donation** pour vos enfants et vos petits-enfants.

Bénéficiez d'une information complète et régulière

- Vous recevez chaque année un relevé de situation **détaillé** indiquant la **valeur actualisée** de votre contrat.
- Vous accédez à un **espace personnel confidentiel** qui vous permet notamment d'accéder à vos contrats en temps réel, de suivre vos opérations courantes et de consulter vos relevés de situation.
- Vous recevez « Interactifs », la lettre d'information de Monceau Assurances.

Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques d'une institution mutualiste à l'éthique démontrée

- Vous bénéficiez des **65 années d'expérience** de Capma & Capmi.
- Vous rejoignez une mutuelle d'assurance qui n'a pour seul but que de servir et satisfaire ses sociétaires.
- Vous profitez de notre capacité de gestion à **coûts maîtrisés et concurrentiels**.
- Vous participez à la **vie mutualiste** de l'institution.

Vous êtes intéressé ? Contactez-nous au

0 800 589 161

Service & appel
gratuits